

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 3 AOÛT 2020

En vertu d'un arrêté ministériel #2020-004 émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue par voie de téléconférence, visioconférence, lundi le 3 août 2020, 19h30, étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assiste également à la séance, par voie de visioconférence la directrice générale / secrétaire-trésorière.
Absent : Simon Marcoux.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

20-08-10063

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020

20-08-10064

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le procès-verbal du 6 juillet 2020 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

20-08-10065

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 84 570.05 \$, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

20-08-10066

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 294 597.98 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire réponds aux questions posées via le site web de la municipalité.
Aucune question.

6. Correspondances

Aucune correspondance.

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- À la réunion du 3 juin dernier, la MRC a adopté une politique de télétravail ;
- Embauche d'une greffière adjointe à la cours municipale ;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Le terrain de jeux va bien avec la participation de 136 jeunes – Merci à toute l'équipe ;
- La programmation des loisirs pour l'automne sera présentée pour la fin du mois d'août ;

Comité consultatif d'urbanisme (Félix Laberge)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 16 juillet 2020.

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. 6540 boulevard Ste-Anne pour l'installation d'enseignes
2. 6392 avenue Royale pour le changement des fenêtres

Aux dérogations mineures :

- 1565 chemin Lucien Lefrançois pour permettre l'installation d'une piscine hors-terre en cour avant, contrevenant ainsi au règlement de zonage qui ne permet les piscines qu'en cours arrière et latérale.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- La régie profite des travaux effectués par la municipalité pour procéder au changement de la chambre de pompage sur le boulevard Ste-Anne ;

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA

Nick Tremblay

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'installation d'enseignes au 6540 boulevard Ste-Anne;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 juillet 2020;

20-08-10067

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Nick Tremblay, pour l'installation d'enseignes au 6540 boulevard Ste-Anne, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Dominique Côté

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement des fenêtres au 6392-6394 avenue Royale;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 juillet 2020;

20-08-10068

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Dominique Côté, pour le changement des fenêtres au 6392-6394 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Dérogations mineures

Demande du 1565 chemin Lucien-Lefrançois

CONSIDÉRANT QUE Vincent Turgeon, a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre l'installation d'une piscine hors-terre en cour avant, contrevenant ainsi au règlement de zonage qui ne permet les piscines qu'en cours arrière et latérale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 16 juillet 2020;

20-08-10069

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil ACCEPTE la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la

propriété sise au 1565 chemin Lucien-Lefrançois visant à permettre l'installation d'une piscine hors-terre en cour avant, contrevenant ainsi au règlement de zonage qui ne permet les piscines qu'en cours arrière et latérale, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 20-08-10070 **11. Désignation d'un maire suppléant pour les trois prochains mois**
IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que Madame Diane Giguère, conseillère, soit désignée pour agir à titre de maire suppléant au sein du conseil pour les trois prochains mois, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 20-08-10071 **12. Octroi de contrat pour l'achat et l'installation d'une enseigne numérique**
ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour un contrat pour l'achat et l'installation d'une enseigne numérique auprès de trois fournisseurs ;
ATTENDU la réception de deux soumissions et l'analyse de conformité de ces dernières ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la municipalité octroi le contrat à Libertévision Inc. pour l'achat et l'installation d'une enseigne numérique, pour un coût de 33295.61\$ taxes incluses, tel que le bordereau de soumission présenté, et, que la dépense soit financée par le fonds de parc et terrain de jeux, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 20-08-10072 **13. Octroi de contrat pour des travaux de pavage sur la rue Christian**
ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour des travaux de pavage sur la rue Christian auprès de neuf fournisseurs ;
ATTENDU la réception de quatre soumissions et l'analyse de conformité de ces dernières ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la municipalité octroi le contrat à P.E. Pageau pour des travaux de pavage sur la rue Christian, pour un coût de 35 805.46 \$ taxes incluses, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 20-08-10073 **14. Mandat à Lavery avocats - dossier TechniArp Inc.**
ATTENDU que la municipalité de l'Ange-Gardien a constaté des manquements dans le travail effectué par Techni-Arp Inc dans le cadre de relevés de terrain pour des travaux de prolongement de réseaux sur le boulevard Ste-Anne;
ATTENDU que ces manquements de la part de Techni-Arp Inc ont causé des préjudices à la municipalité de l'Ange-Gardien;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de l'Ange-Gardien mandate la firme Lavery Société d'avocats, pour représenter la municipalité de l'Ange-Gardien à la Cour du Québec dans ce dossier.
- 20-08-10074 **15. Mandat à un professionnel pour une étude préliminaire pour un projet de lotissement**
ATTENDU la demande de M Raymond Fortier concernant une rétrocession du lot #6 301 895, pour le dépôt d'un projet de lotissement ;
ATTENDU que le conseil veut évaluer le potentiel de lotissement dans le secteur ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la municipalité mandate M Thibert Lescot afin de donner un mandat à un professionnel pour une étude préliminaire pour un projet de lotissement pour le secteur, soit sur les lots : 4 438 946, 4 439 195, 4 438 954, 6 301 895, 4 438 955, 4 438 948, 4 439 198, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 20-08-10075 **16. Mandat à la firme Tetra Tech QI inc. pour les travaux concernant le PIIRL-années 4 et 5 sur le chemin Lucien-Lefrançois**
IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la municipalité mandate la firme Tetra Tech QI inc. pour les travaux concernant le programme PIIRL sur le chemin Lucien-Lefrançois, soit pour la réalisation des plans et devis et la demande d'aide financière, pour un coût de 14 000\$ plus taxes, tel que proposé dans leur offre du 6 juillet 2020, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17. Deuxième période de questions

18. Divers

1 Dépôt des états comparatifs

La directrice générale dépose au conseil l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 juin 2020.

2 Autorisations de dépenses

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise les dépenses suivantes :

20-08-10076

- 2845\$ plus taxes, pour une dépense supplémentaire #1 pour le prolongement des services du Boulevard Ste-Anne ;
- 1500\$ plus taxes, à la firme Lefrançois arpenteur, pour l'installations de diverses bornes ;
- 1715\$ plus taxes pour l'achat d'une plaque pour le terrain de soccer synthétique ;
- 5000\$ plus taxes pour une enveloppe budgétaire pour Tetra Tech QI pour l'analyse et recommandation d'installation d'une glissière dans le secteur nord ;

APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

19. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

20-08-10077

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 19h45, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale